MAUPILIÉ - MAUPILLÉ - MAUPILIER - MAUPILLIER -

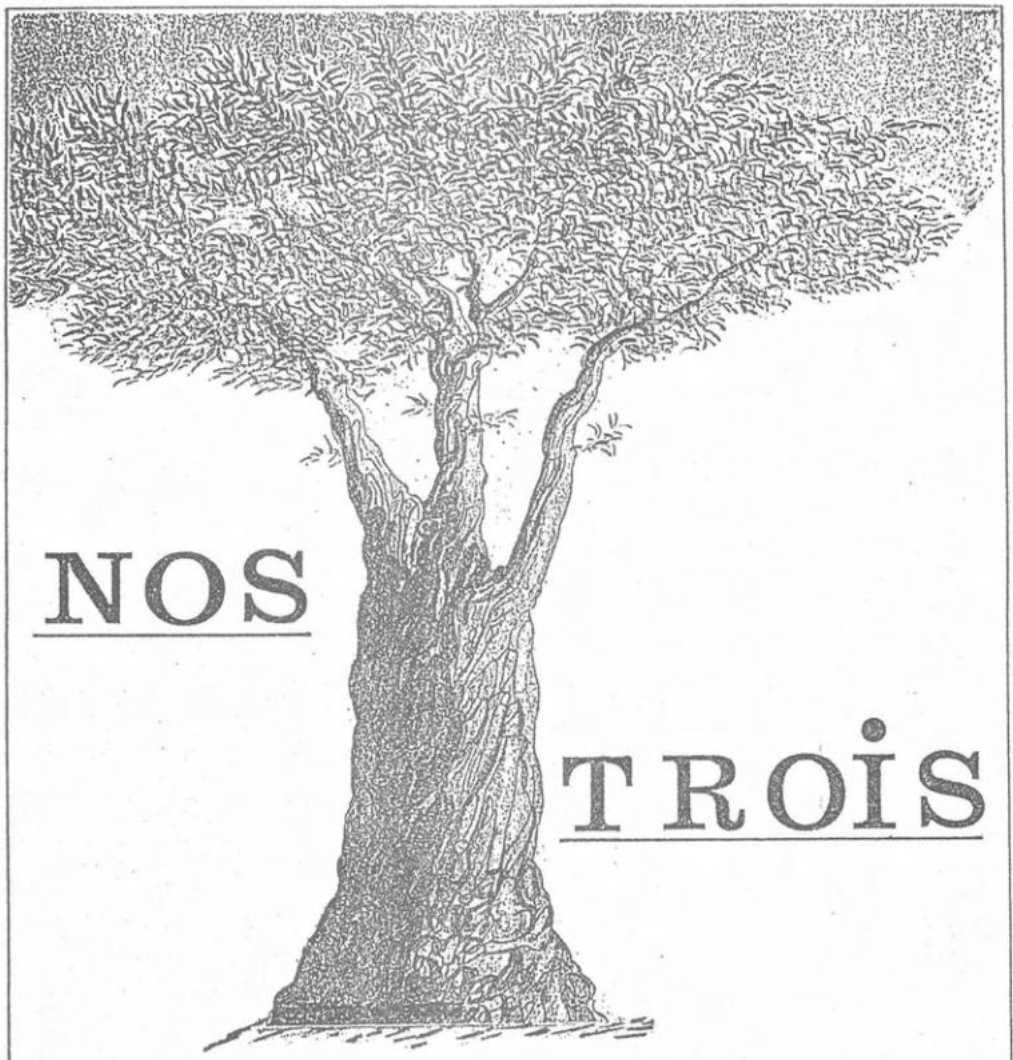

NOS TROIS BRANCHES

Fougères - Mayenne

Mortagne - Vendée - Mauges

Mortagne - Courlay - Moncoutant

MAUPILLIER - MAUPILIÉ - MAUPILLÉ - MAUPILIER -

Octobre 1989 N° 21

Chers Cousins,

Notre réunion de juin est déjà éloignée, mais elle a quand même eu lieu, et elle a laissé des souvenirs ! Entre le 25 août et le 29 septembre, j'ai reçu une dizaine de réactions (comme d'ordinaire je ne les compte pas), téléphonées ou écrites ou exprimées au cours de rencontres individuelles. Toutes très satisfaites, parfois heureusement étonnées, enchantées, particulièrement ceux et celles qui n'avaient jamais assisté à d'autres réunions.

Une des personnes présentes qui avait raconté comment la réunion s'était déroulée m'a transmis que des cousins de M.C.M. avaient, après le récit, bien regretté de ne pas y être allés. Deux familles qui s'étaient excusées auparavant (raisons de santé) m'ont écrit leurs regrets ensuite. Sans oublier les Gaurichon (Braud-Maupillier) et Léo Maupilé, brutalement empêchés d'être présents.

Nous étions dans les 200, car plusieurs d'entre nous étaient présents sans être inscrits sur la liste d'entrée, et d'autres, que j'ai rencontrés, sont passés dans l'après-midi.

Dès le jour de la réunion et depuis, les uns et les autres ont répété combien ils avaient été impressionnés par " l'amabilité ", la " chaleur ", " la délicatesse " avec lesquelles le Puy du Fou nous avait accueillis. La façon dont la célébration religieuse s'est déroulée a vraiment suscité l'unanimité, même des plus traditionnalistes d'entre nous. Avec étonnement de la part de quelques-uns impressionnés, émus de savoir et de sentir que nous étions là, tous unis, sans problème de différence, calvinistes, luthériens, deux de la Petite Eglise, catholiques, ... et la liberté pour tous les non-croyants et toutes les opinions d'être là ou pas là. Cela m'a été dit, redit, répété, oralement et par écrit. Les paroles, la participation active de Michel, Michel distribuant la communion, Michel au micro lors du chant des Maupillier, ont été sentis comme de grands moments, de " beaux " moments, et pour certains et certaines des " moments d'émotion ". Tout cela a paru " significatif ".

Il n'est pas besoin d'autre commentaire ...

Autres réactions, précieuses et positives elles aussi :

1) - Est-ce qu'on ne pourrait pas matériellement s'organiser comme à la première réunion, où nous avions eu une rencontre de tous <u>en une salle</u>, avec questions, avec un exposé sur un sujet ou un autre ?

2) - Est-ce qu'on ne pourrait pas arriver à prendre les repas comme aux rencontres de fin septembre où on arrive à se parler et se connaître aux hasards des placements ?

3) - Peut-être des " petites réunions " par branche ou par partie de branche pourraient-elles préparer la plus grande réunion ?

4) - Puisque l'Annuaire va être publié, nous allons savoir combien nous sommes, de plusieurs branches, dans la même région. Ne pourrait-on pas alors faire connaissance et se réunir, pour un brève rencontre ?

5) - Si " on fait quelque chose quelque part ", est-ce que des membres du bureau ou du Conseil d'Administration se déplaceraient pour " venir nous voir " ? " Même si on n'était pas très nombreux ".

6) - Est-ce que le Bulletin pourrait nous répondre, si nous avons des questions particulières à poser (sur le droit par exemple, ou à propos de commerce ou d'industrie, ou " à propos de livres ") ?

7) - Est-ce que vous allez rééditer l'Histoire ? on aimerait bien ?

8) - Est-ce que vous reviendrez sur la " proposition médicale " dont il avait été question ?

Si j'en ai oublié, que les questionneurs insistent !

Afin de céder à mon penchant pour le moindre travail, je répondrai brièvement aux questions 1, 6 et 8. Les autres, j'essaierai de les faire glisser vers des personnes plus travailleuses.

1) - Je pense personnellement que notre future réunion générale doit renouveler au mieux possible sa formule. Envoyez dès maintenant vos suggestions. L'extension de l'espace du Puy du Fou peut permettre le renouvellement, moyennant une dépense très modérée.

La question 2 est au fond liée à la question 1.

6) - Je répondrais sans témérité que nous avons maintenant des spécialistes compétents et compétentes à peu près dans tous les domaines pratiques où des questions risquent de se poser. La consultation peut se publier dans le Bulletin si elle intéresse plusieurs personnes. C'est au demandeur de décider du degré de discrétion qu'il désire ! Un exemple : Le Bulletin va publier une information sur la loi française et les noms et changement de noms. Pour le faire, j'ai été chercher l'information hors du monde familial. Mais ce " monde " comprend maintenant des spécialistes de droit qui n'auraient eu aucune peine à rédiger la note. - Si vous désirez que des sujets qui vous intéressent soient traités dans le Bulletin, demandez !

8) - En ce qui concerne la " proposition médicale ", ces examens sanguins pris dans notre ensemble familial, elle n'aurait qu'un intérêt : celui de servir la cause du progrès médical. Mais nous avons nos médecins qui recommandent une grande prudence ; il faut être sûr en particulier que l'organisation de l'expérience soit, d'un bout à l'autre, absolument désintéressée de la part des expérimentateurs. Nous en sommes là. Nous ne sommes pas pressés.

Il y a un temps pour tout. Un temps agréable est celui des remerciements. Au nom de nous tous et comme Président de l'Association, j'ai remercié Jean-Marie Delahaye, Président de l'Association et maire des Epesses, qui pour nous, est désormais un ami. J'ai également adressé nos remerciements à Philippe de Villiers. Merci encore - et comment ! - à Pierre qui a tellement donné pour l'organisation matérielle, pour les contacts avec le Puy du Fou, pour la réservation des places, et à Thérèse qui le secondait. Savez-vous que nous avons des voeux de santé à joindre au merci ? Mais oui, Pierre s'est payé un accident d'avion, avec blessures et fractures. Il a fait peur à tout le monde ! Heureusement, il s'en est remis. Et il est prêt à piloter à nouveau. Mais, vraiment, l'accident (chute de l'avion dans la préparation de l'atterrissage) aurait pu avoir des conséquences graves.

Et, enfin, merci à vous tous de nous avoir remerciés, nous qui à des degrés divers, avons participé à l'organisation de la réunion !

Et à nous revoir, " à tché faîtes ", à ces fêtes, aux prochaines fêtes de nos rencontres, comme on dit en dialecte poitevin ... en " patois " de nos pères !

Maurice

UNE NOTE PERSONNELLE DE MAURICE

Tout mon emploi du temps a été bouleversé par les obligations de lancement de l'Histoire de SAint-Fulgent. Ces sortes d'étude se lancent en deux ou trois mois, par petites ou grandes réunions, participation à des journées commerciales, etc... Les exigences et insistances de l'éditeur et de la municipalité étaient parfaitement légitimes. Mais je suis bien décidé à faire les déplacements amicaux dont quelques-uns étaient déjà promis. Il faut simplement les distribuer sur le calendrier !

PETITES NOUVELLES POUR LES 3 BRANCHES

1 - MAYENNE-FOUGERES

Dans le répertoire des condamnations à mort sous la Révolution, on note la condamnation à mort par la commission militaire siègeant à Port-Malo (Saint-Malo), le 10 nivôse an 2 (30 déc. 1793) de :

Jean Paumiler, tailleur, domicilié à Port-Malo, brigand de la Vendée.

L'appellation brigand de la Vendée est classique, non seulement pour les Vendéens, mais pour les Mayennais ou habitants du Maine qui se sont battus avec eux.

Le domicile indique très souvent simplement le lieu d'incarcération.

Le nom est donné par le condamné et le scribe écrit comme il entend des noms qu'il ne connaît pas et qui, la plupart du temps, ne sont pas de sa région. Pour les restituer, il faut connaître ou habiter les départements concernés. Dans ces départements, il n'est pas question de Paumiler. Mais on connait bien les Maupilé (Maupiler). Le nom prononcé au vol par un accusé sans illusion sur sa fin, ému de sa mort prochaine et balbutiant dans le brouhaha d'une salle ...

Il y a 99 chances sur 100 que nous nous trouvons en face d'un des Jean Maupilé ou Maupillé de Mayenne-Fougères. Il pourrait s'agir évidemment d'un Jean Maupilier d'Evrunes près Mortagne en Vendée. Mais comme la lettre - i - manque, préférons le plus probable. De quel Jean Maupilé s'agit-il ?

Un tailleur a retrouver dans les communes que les Maupilé (llé) habitaient et que nous connaissons. Le nombre des " tailleurs " est peu fréquent dans les actes de condamnation qui mentionnent le métier. Pas d'âge indiqué.
Avis aux chercheurs et chercheuses de la Branche.

2 - MORTAGNE - COURLAY - le - PIN - MONCOUTANT

Il restait quelques rameaux de branches à découvrir. En voici un, survivant aujourd'hui. Madame Ponplin, maire du Pin (Deux-Sèvres) me fait parvenir les renseignements suivants.

1) - Au Pin aujourd'hui sont présents : René Dubois né en 1923, marié à Camille Bâcle née en 1927. Ils ont 3 enfants vivants. Ils descendent par les Bâcle de Jacques Bâcle marié à Marie Maupillier. Marie était née le 2 juillet 1791 au Pin de Charles Maupillier et de Louise Clochard. Charles était fils de Jean et de Marie Egron. Voir en Histoire page 157 et suivantes.
Voir aussi les descendance de leurs cousins aujourd'hui à Boismartin et ailleurs page 264 et suivantes.

   Il faudrait reprendre contact avec les Dubois. Qui s'en charge. Si quelqu'un s'en charge, qu'il nous tienne au courant.

2) - Au Pin également vive aujourd'hui Robert Bichon et Louis Bichon ; Robert a 3 enfants mariés, Louis 2 enfants mariés. Ils descendent de Jean Bichon et de Louise Maupillier mariés au Pin en 1847. Louise est fille de Louis et de Jeanne Guignard, petite-fille de Charles Maupillier et de Louise Clochard. (voir les pages déjà citées).

   Au passage : Charles Maupillier et son beau-fils Jacques Bâcle ont été maires du Pin.

   Erreur à rectifier P. 262 : les Charles et Ducept ne descendent pas d'un rameau du Pin, mais d'un rameau de St-Christophe émigré dans le Bressuirais à la fin du 18° siècle. Au 19° siècle, les Maupillier ont fait écrire leur nom Munpillier, après décision de justice.

" Monpillier " compte parmi les écritures traditionnelles de Mortagne-Saint-Christophe. Elle est plus ancienne que nous le pensions. Elle est due à une alternance poitevine (et vendéenne) de - au -/- on -/- an -/, fait de prononciation qu'on rencontre encore dans le Haut-Bocage. C'est ainsi que dans les actes de condamnation de 93, le lieu dit Vendrennes est entendu et écrit Vondrennes et Veudrennes.

Grâce à Madame le Maire du Pin, nous avons l'ascendance complète des Dubois (du Pin) et des Bichon. Elle sera publiée ou communiquées aux intéressés.

Enfin les tables de noms très complètes à la Mairie d'Argenton-Château, non examinées encore, portent mention de plusieurs Maupillier. Aucune difficulté de consultation.

Il reste encore quelques rameaux de M.C.M. à retrouver, n'osant pas les déclarer éteints, je les avais qualifiés de " disparus ".

Progressivement, nous avançons. J'avertis les sociologues désireux d'étudier notre ensemble familial, d'attendre encore un peu. D'eux-mêmes les remeaux se retrouvent.

• Le Maupillier condamné le 8 pluviose an 2 (27 janvier 1794) par le tribunal criminel des Deux-Sèvres se prénomme Pierre. Il est du Breuil-Bernard. Il est tisserand.

A Courlay, Jacques Texier (Tessier) a été retrouvé. Il était bordier. Il a été pris à l'une des batailles entre la Chataigneraie et Fontenay le 21 frimaire an 2 (21 décembre 1793). Il ne semble vraiment pas avoir fait la campagne d'Outre-Loire.

Aux Ligonnière : Jean, demeurant au Breuil-Chaussée condamné à Nantes, 17 nivose an 2 (6 janvier 1794). Celui-là avait été pris dans la grande rafle de Savenay. Il revenait d'Outre-Loire.

Aux Moine : François, de Chiché, comdamné le 2 ventose an 2 (20 février 1794)

Aux Gabard : 5 Gabard, l'un de Cerizay, les autres, 2 de St-Amand, 1 de la Chapelle ?, 1 de St-Michel ?.

Aux Gonnord : Pierre Gonnord, bordier à la Clérière de Moncoutant.

Aux Bonneau : Charles Bonneau, maréchal à Chiché. Sauf Bonneau, condamné en Deux-Sévres et Gonnord condamné à Saumur, les autres sont comdamnés à Nantes après avoir fait la campagne d'Outre-Loire. Quelques-uns parmi beaucoup qui ne sont pas encore ou ne seront jamais connus.

3 - MORTAGNE - VENDEE - MAUGES

A une des séances de signature du livre sur " l'Histoire de St-Fulfent " (chef-lieu de canton de Vendée) un couple est venu me signaler que ses ascendants du côté du mari se rattachait à des Maupilier et des Brémand des Epesses. Ils gardent le souvenir de Lucien Maupilier " qui avait fait le Tonkin " et d'un autre, plus récent, semble-t-il, qui était un redoutable braconnier sur les terres du Puy-du-Fou. Je ne trouve pas trace de ce rameaux dans la liste que m'a fournie Marie-Andrée Hérieau (Brémand-Maupillier). Qui a gardé des souvenirs de tout cela aux Epesses ? prière de répondre ! Ce couple doit m'envoyer, de son côté, des renseignements. J'ai cru entendre les noms de Bitaud, de Bridonneau, mais ... il y avait à ce moment là du brouhaha dans la salle.

Il reste encore à M.V.M. quelques rameaux qui peuvent survivre. Trois , peut-être, du 17° siècle. Fin 18°, ceux d'Evrunes dont on trouvent trace au début du 19° siècle, et qui, d'un seul coup, disparaissent ensuite.

4 - LE FEUILLETON de MARTIN IV

Il continue. Je suis allé voir les cousins de Cloué, près de Lusignan (vous vous souvenez de notre brillante doyenne, Eugénie Naud ?). Simone Thébaud m'a véhiculé jusqu'à Brion près de Gençay. Deux chances et même trois ! Nous pouvons visiter l'église. Nous rencontrons l'ancienne secrétaire de mairie. Nous rencontrons M. Pinault, authentique érudit et historien de Brion. Bons résultats ! L'église est bien dédiée à St-Martin. Deux vitraux modernes sont consacrés à St-Martin. Un troisième représente St-Louis tenant la couronne d'épines, sujet rare et sans référence dans la région ; Mais St-Louis faisait construire la Sainte Chapelle comme reliquaire pour la Couronne d'épines au temps où vivait religieux, puis gérant des biens de la collégiale St-Martin à Tours, Simon " Monpillier ", originaire de Brion, - et Brion faisait partie des terres de St-Martin de Tours. Et St-Louis était frère de Charles duc d'Anjou qui a forcé Simon à devenir Pape, lequel Simon pris le nom de Martin.

Enfin ,peu de temps avant que M. Pinault publie son opuscule sur Brion (1974), un italien nommé Tivoni, préoccupé d'une étude sur MartinIV, lui a écrit pour lui demander si le souvenir de Martin IV était conservé à Brion. Comme il n'y a pas lieu de mettre en doute les traductions de Xavier Barbier de Montault, l'histoire nous amène discrètement à confirmer que Simon s'appelait bien Monpillier ou Maupillé ou Monpillé, et qu'il était bien originaire de Brion, près de Gençay, aujourd'hui département de la Vienne.

Martin IV n'ayant pas été canonisé pour des raisons politiques n'avait pas droit à des " images " (statues ou vitraux) réservées aux personnages canonisés dans une église. Par contre il n'y a pas lieu de prêter attention aux affirmations qui le disent frère , ou fils, ou cousin de Guillaume de Brion, conseiller de St-Louis. Celui-là est maintenant assez bien connu. Il n'était pas parent du Pape. On les a reliés tardivement pour arracher Martin IV à une origine modeste et lui donner le lustre d'une parenté plus brillante et " arrivée ". Or, au moyen-âge, pouvaient fort bien " arriver " à de hautes charges, de justice ou de finances (c'est le cas de Simon avant qu'il soit Pape) des gens d'origine modeste qui dans leur enfance ou dans leur jeunesse avaient pu profiter des bons appuis, et c'est aussi le cas de Simon, pris en charge par les Chanoines ultra-riches de Tours qui possèdent l'église et les biens d'église de Brion près de Gençay.

En ce qui nous concerne, la présence d'un Mon - Mau - pillié - pillier - pillé, en Poitou entre 1220 et 1285, conduirait à rechercher dans les archives du Poitou pour la région de Gençay trace d'autres personnages du même nom. Recherche à faire. Les Maupillé seraient remontés d'un coup ou par étapes vers le Nord-Ouest. Aucune difficulté à cela. Au retour de l'expédition Paul Thébaud a décidé de célébrer les résultats par une bonne, une excellente bouteille. Mais à quel fond de cave avait-il été puiser ? Peut-être Françoise Bellemaure, sa fille, à la Guadeloupe, pourrait-elle répondre !

Mais à propos, ayez un grand souvenir pour les Bellemaure. Vous ne savez pas que le cyclone a ravagé leur maison : un énorme manguier, en tombant a écrasé la toiture et ce qu'il y avait dessous. Au moins de notre part un souvenir, hélas désarmé, mais combien chaleureux pour Bellemaure.

INFORMATION SUR LES NOMS DE FAMILLES

Nous rassemblons ici des informations qui répondent à des questions de détails posées par les uns ou les autres.
On appelle toponymie la science des noms de lieux.

On appelle anthroponymie la science des noms de personnes.

On appelle onomastique la science des noms de lieux et des noms de personnes, la réunion des deux précédentes.

La France ignore combien elle compte de noms de familles. Pour en faire l'inventaire complet, il faudrait dabord optenir l'autorisation de la Commission Informatique et Libertés. La Suisse a fait l'inventaire de ses noms de familles. Ils sont réunis en cinq gros tomes. On évalue à 250.000 le nombre des noms propres français.

Depuis une dizaine d'années, les spécialistes et les fonctionnaires avertis du ministère de l'intérieur poussent un cri d'alarme. Un petit nombre de noms nouveaux sont venus enrichir la collection française : noms de pieds-noirs, noms de portugais ou d'italiens ou de cambodgiens ou indochinois naturalisés. Mais c'est un très petit nombre.

Le nombre des noms propres de France diminue à grande vitesse. La moyen-âge en avait crée beaucoup à partir des surnoms, à partir des métiers, à partir des émigrés car le brassage européen ne cessait pas de ce faire et on ne voyait pas de difficultés à ce qu'un anglais ou un italien ou un asiatique d'origine soit professeur, médecin ou évêque en france alors que sa connaissance de la langue n'était pas très poussée. Le seul problème concernait les juifs, réputés bourreaux du Christ.

La période créatrice a diminué peu à peu. A partir de l'an 2000, l'appauvrissement pourrait devenir une véritable crise. En 1989, 1000 noms les plus fréquents (par exemple les Martin, Dupont, Dubois) sont portés par 12,5 millions de personnes. Les noms peu fréquents, soit aux alentours des 80 %, portés par 1/4 de la population, sont en voie de disparition? Et cette disparition s'accélère progressivement.

Un exemple : prenez 100 individus, 50 hommes et 50 femmes, avec un patronyme différent. En une génération les 50 noms de femmes disparaissent par mariage. Parmi les 50 hommes, ce sera le cas pour le nom des célibataires endurcis, des mariés sans enfants, ou des pères qui n'ont eu que des filles, en tout à peu près 70 des 100 noms de départ.

En 1979, Michel Tesnière en son ouvrage : Vie et mort des noms de famille, évaluait qu'en deux siècle 80 % des patronymes actuels auraient disparu. Il en resterait environ 50.000. Le nom des Maupilier - Maupillier - Monpilier - Maupilé - Maupillé - Maupillet se trouverait probablement dans ce cas. Probablement ! Car, si la loi et la coutume ne se modifient pas, notre patronyme commun se maintiendrait sans doute en nombre étroit, en Mayenne-Fougères et Mortagne-Vendée-Mauges, mais (observez-le par l'Histoire), il aurait disparu sans doute en Mortagne-Courlay-Chanteloup-Moncoutant. Suivez la descendance d'Absalon ; il n'y a rien de plus ridicule, de plus contraire au dynamisme de la vie que les absurdités racistes, puisque s'il n'y avait pas croisement, il n'y aurait ni mariage, ni postérité, il y aurait mort. Mais la branche d'Absalon a eu une originalité : elle à progressivement vu le nombre des filles l'emporter sur les garçons, et donc enrichissement des patronymes par mariage, mais diminution des porteurs du nom d'Absalon !!!

Et voilà !

Que des noms de familles disparaissent, ce n'est pas catastrophique ! Ils seront remplacés. Que les noms s'uniformisent au taux par exemple de 3000 pour 50 millions de personnes, c'est regrettable et on peut se demander ce que çà donnerait !

Madame Nullan du très sérieux centre français d'onomastique (centre de documentation qui relève des Archives de France) déplore que s'effacent " les beaux vieux noms ".

Jacques Chaurand, président de la Société française d'onomastique, fait remarquer : " Si le nom n'est pas autre chose qu'un moyen d'identifier un individu, ce n'est rien d'autre qu'un numéro. Mais le nom dit bien plus : une tradition, un métier, une région. " C'est une " histoire ", ajoute Madame Nullan, un repère dans le temps et dans l'espace.

C'est pourquoi des gens comme Roland Mousnier, de l'Institut, s'intéressaient et s'intéressent au livre de notre Histoire et à notre existence comme groupe original, réunissant à égalité les volontaires des filiations masculines et des filiations féminines et transmettant comme un trésor commun une Histoire commune aux uns, aux unes, et aux autres, et assimilant les noms et patrimoines des rameaux disparus, et leurs diverses personnalités. " C'est assez étonnant. Vous ne vous contentez pas de déjeuner ensemble une fois tous les vingt ans. Vous réunissez les traditions et les alliances et vous transmettez tout çà pas écrit. Et tout le monde a l'air de se sentir propriétaire de tout là-dedans. C'est assez étonnant. Vous faites mentir les pessimistes. " Ou : " Imaginons 50 à 100 groupes comme le vôtre et plus nombreux, transmettant et en même temps assimilant en un les alliances et les traditions venues d'ailleurs. Cà devrait créer une psychologie collective qui a peut-être fait naître autrefois des peuples. " Ou : " Vous ne pourriez pas avertir les centres de recherches généalogiques partout où il s'en trouve ? " Ou : " Si vous étiez en Angleterre, ce serait le succès. Ils raffolent de cela et se plongeraient là-dedans ! Vous n'avez pas une branche anglaise ? !! "

Pour en revenir au nom, aux personnes qui ont demandé si elles pouvaient le relever en l'adjoignant au leur, il est répondu qu'il n'y a aucun obstacle à cela dans l'usage, selon ce que prévoit la législation française dont l'étude est faite et sera publiée soit ici, soit dans un des numéros qui vont suivre. Il faudrait peut-être souhaiter aux Français de pratiquer quand il leur plaît cette façon de faire, assez commune d'ailleurs en d'autres peuples. D'autant plus qu'un usage continué en une ou deux générations devient très facilement légal.

Voici une information qui va intéresser quelques-uns ou unes d'entre nous : il existe une revue d'onomastique française,

La Nouvelle Revue d' onomastique, 87, rue vieille-du-Temple

75003 PARIS.

L'ancienne Revue Internationale d'onomastique ? Existe-t-elle encore ? En tout cas on n'en parle plus.
Elle était jadis dirigée par Albert Dauzat. Maurice Maupilier y avait collaboré, comme il avait collaboré, à la demande d'Albert Dauzat à la première édition du Dictionnaire des Noms de Personnes ?

Que penser du Dictionnaire étymologique des nom de lieux de A. Dauzat et Ch. Rostaing ? Il est précieux, selon l'avis de M. Maupilier Toutefois Rostaing a trop tendance à vouloir rattacher à d'anciens noms latins des noms français obscurs. La raison en est qu'il ne connait pas assez bien les divers " patois ", dialectes, de l'ancien français. Mais enfin !...

Ledit M. Maupilier ajoute aux informations bénévoles qui ont permis ces pages, une citation qui est ... de lui-même dans le journal Ouest-France du 28 sept. 89, p. 18, Edition de la Haute-Vendée : " Un passé ne présente que peu d'intérêt s'il ne passe pas dans le présent et ne lance pas dans l'avenir. Mais ceux qui ne connaissent pas le passé se montrent généralement incapables de lancer leur pays (ou de se lancer eux-mêmes) vers l'avenir ...
C'est si vrai qu'à l'heure actuelle des pays entiers comme les Etats-Unis veulent à tout prix retrouver leurs racines, leurs origines pour les assimiler ou les réassimiler. Et pour quelles raisons imagine-t-on que des nations qu'on a voulu écraser, détruire, comme L'Estonie, la Lituanie, l'Ukraine, la Slovénie, la Hongrie, se révoltent et réassimilent dynamiquement leur passé ? Pour quelles raisons pense-t-on que de puissantes Sociétés de Télévision américaines, comme la C. B. S., accumulent les films de documentaion ? Pour quelles raisons ladite C. B. S. a-t-elle demandé de filmer et a-t-elle filmé la dernière journée de réunion des Maupillé ....etc... en juin, au Puy-du-Fou ? Petite fantaisie pittoresque ? C'est bien plus que cela ! ".

- LE NOM ET LES LOIS FRANCAISES EN 1989 -

Chez les anglo-saxons le nom est considéré comme la propriété de l'individu. En France le nom d'état-civil est régi par des lois et règlements. Il existe aussi en France un nom, dit non d'usage. Par la loi du 23 décembre 1985, toute personne est autorisée à porter le nom de ses parents qui ne lui a pas été transmis ; il peut alors figurer sur tout document concernant cette personne (mais cette personne ne pourra pas le transmettre. Ce nom d'usage n'est pas transcrit à l'état-civil.

Revenons au nom français d'état-civil. Il est transmis généralement par le père. Nous le savons tous.

A - Quelle est la législation pour le changement de nom ?

Le texte directif est celui d'une loi de 1802, dite loi du 11 germinal an 11 : " Toute personne qui aura des raisons de changer de nom en adressera la demande au gouvernement " (article 4).

La loi ne donne pas davantage de précisions. La pratique et la jurisprudence les ont données. Sont admis :

1 - les changements de noms à consonance étrangère (actuellement environ 44 %).

2 - les changements de noms à consonance ridicule (31 %)

3 - les changements de noms trop longs (14 %)

4 - les changements pour problèmes de filiation (cas, par exemple, de déchéance parentale), 5,3 %.

5 - les changements pour problème d'usage (erreur d'état-civil sur plusieurs générations) 4,5 %.

6 - Relèvement d'un nom éteint ; cette raison n'est, à l'heure actuelle, acceptée que dans des limites étroites : nom de personnes mortes pour la France (loi du 2 juillet 1923) ou non de notoriété (si cette notoriété est nationale) 1 %. Les justifications sont minutieusement examinées.

B - Formalités à remplir pour un changement de nom.

Il faut constituer un dossier.

1 - envoyer une lettre au garde des Sceaux,

2 - faire publier sa demande au Journal Officiel, ainsi que dans un journal d'annonces légales.

3 - Acquitter un droit dit " droit de sceau ", qui est aujourd'hui de 1000 Francs.

Le dossier une fois constitué, soit l'instruction du dossier.

Elle prend une année, le temps de réunir les pièces d'état-civil.

1 - Le dossier est transmis au Conseil d'Etat assorti d'un avis toujours motivé, suggérant soit le oui, soit le non.

2 - Suit la décision du gouvernement. Le gouvernement suit d'ordinaire l'avis motivé.

3 - Décret est pris, signé par le premier ministre et contre-signé par le garde des Sceaux.

4 - En cas d'autorisation de changement de nom, il faut compter une année avant l'inscription à l'état-civil

C - Remarques diverses.

1 - Les longs délais doivent permettre à toute opposition de s'exprimer. On compte environ 3 cas d'opposition par an.

2 - Le nombre de demandes de changements de nom est, chaque année, à peu près le même. On en comptait 98 % pour l'année 1988.

3 - Plus de la moitié des demandes sont acceptées.

4 - En cas de refus, la personne intéressée peut contester la décision au contentieux devant le Conseil d'Etat (1 cas par an environ).

D - cas particuliers.

1 - L'enfant adopté prend le nom des nouveaux parents.

2 - L'enfant naturel, d'abord reconnu par le mère, porte le nom de son père sur simple déclaration des parents devant le juge des tutelles.

3 - Au cas d'un enfant non reconnu par son père et dont la mère qui le reconnait, a pris un mari autre que son père : ce mari peut donner son nom à l'enfant. Ce qui s'appelle : la " dation du nom ".

4 - La francisation du nom est automatique dès le moment où l'étranger qui acquiert la nationalité française en fait la demande.

5 - Les concubins ont le droit de transmettre le nom de leur mère.

La loi française est à l'heure actuelle contestée en france. Tout le monde en voit les avantages. Mais personne ne sait trop comment faire pour la modifier sans donner prise à de graves inconvénients. Sur certains points, elle pourrait être assouplie, mais on redoute de se laisser entraîner trop loin et de donner prise à beaucoup de désordres et d'incohérences.

Faut-il laisser faire la vie et le temps ? Car le nombre de naissances hors mariage légal ou religieux s'accroît ? Une grande partie des pays voisins de la France acceptent la transmission du nom par les femmes. Quelle sera l'influence de cette législation sur la coutume française ? Il est vrai que des citoyens de ces pays se plaignent que leur législation amène à des complications et des désordres.

Un député de la Moselle, Jean-Louis Masson vient de déposer une proposition de loi donnant la liberté de transmettre soit le nom, du père, soit le nom de la mère. Il ne cache pas qu'il la propose pour des raisons ... " féministes ", et non ... électoralistes. On en saura plus long lors de la discussion au Parlement, car on entendra alors les objections des juristes.

Au temps de la féodalité et jusqu'à la Révolution il ne manque pas de cas où le rejeton d'une famille noble qui se mariait avec une fille unique prenait le nom et les armes de la famille de son épouse et abandonnait ceux de la sienne propre. De même se trouve le cas où un fils abandonne le nom et les armes de son père pour relever le nom et les armes de sa mère.

Nous connaissons tous, par ailleurs, des cas où des acheteurs d'une terre ont joint le nom de cette terre au leur si bien qu'on en est arrivé assez souvent, lorsqu'ils utilisaient la fameuse particule " de ", à les croire d'authentique et d'ancienne noblesse !!!

Les noms doubles sont assez fréquents en France (deux noms de famille réunis par un tiret) pour diverses raisons dont des raisons d'alliance.

La question a été posée de la part de plusieurs personnes de notre famille, mais aussi d'autres familles à la recherche de leurs antiques racines: " Et si on afjoignait à son nom propre le nom d'un antique parent, d'une antique parenté ? " Pourquoi pas en effet. Un des arguments avancés est : " Après tout, mon nom m'appartient ! " C'est un argument très valable ; il serait admis chez les anglo-saxons. Il peut fort bien être admis en France. L'intéressé peut en imposer l'usage, mais selon la loi actuelle, pas à l'état-civil. La procédé aurait de plus, l'avantage de sauver d'anciens noms.

Le député plus haut cité assure qu'il reçoit un courrier abondant, venu de toutes parts, et qui l'approuve et qui lui font des suggestions. Ceux qui sont intéressés n'ont jamais eu meilleure occasion de dire leur avis et de faire des propositions.

Dans le dernier cas que nous venons d'envisager, l'obligation pourrait être faite de justifier l'ascendance généalogique jusqu'à la personne dont on choisit le nom pour l'adjoindre au sien. En ce qui concerne notre famille ce ne serait pas difficile. Pour certaines autres familles, ce serait plus difficile. Le tout est d'éviter la fantaisie ou le subterfuge. Telle famille cherche depuis plus de 50 ans à se faire accorder de porter le nom de Lusigan, alors qu'à l'évidence, ces assertions relèvent du charlatanisme ! Telle autre y est arrivée jadis, mais avec des documents dont quelques-uns étaient falsifiés, d'autres inventés, et d'autres ... authentiques ! Une famille est, en Vendée, célèbre pour ses faux : la famille, aujourd'hui éteinte, du ... Puy-du-Fou !!!

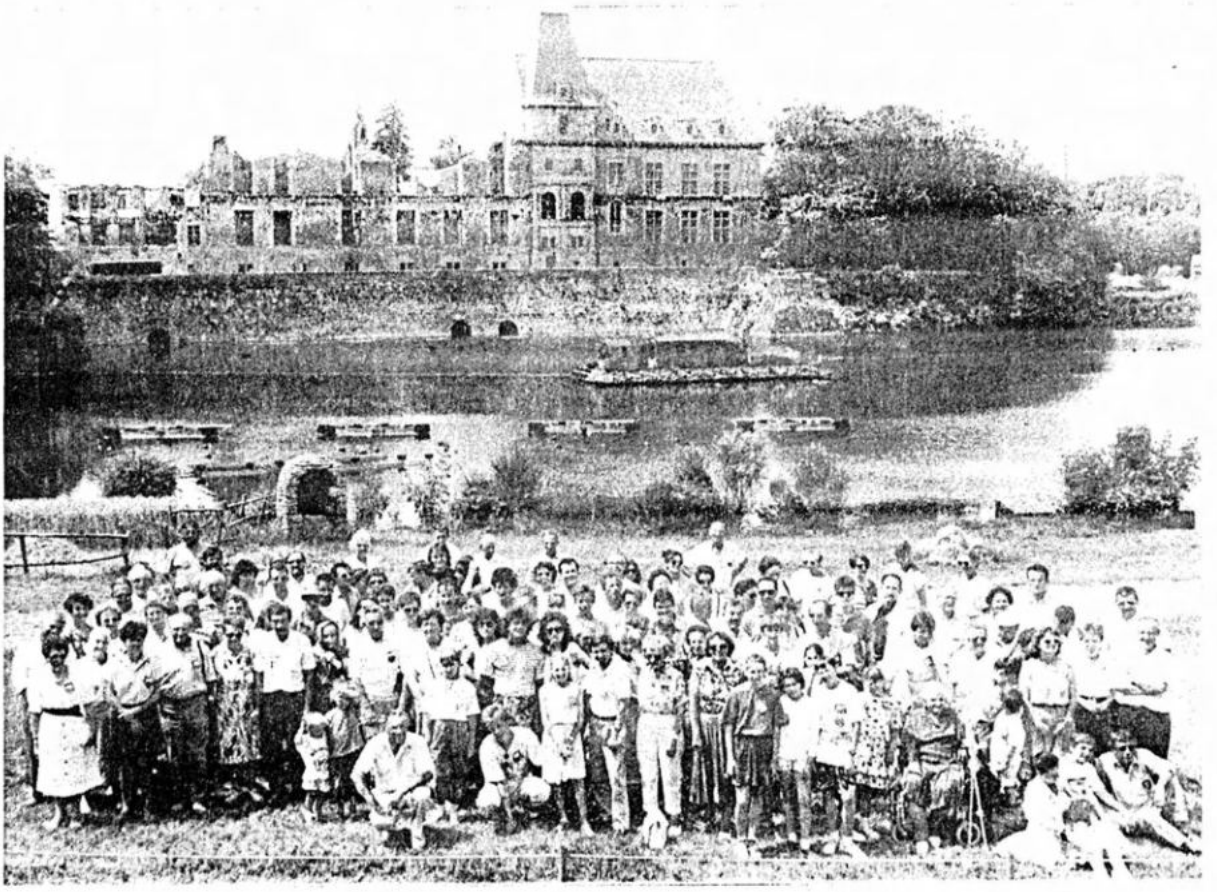

LA ROCHE-SUR-YON. – Le Puy du Fou a fait de Jacques le plus célèbre d'entre eux. Les Maupilier se sont retrouvés, dimanche, et en toute logique, c'est dans le cadre de la cinéscénie qu'a eu lieu la rencontre. Ils étaient cent soixante-six, très exactement, venus de Bretagne, des Pays de la Loire et des Deux-Sèvres. Issus de la région de Mortagne, les Maupilier ont en effet essaimé dans ces trois régions, au fil des siècles, et il a fallu que naisse la saga de Jacques pour que la famille ait l'idée de se raprocher. Hier matin, les Maupilier ont assisté à une cérémonie religieuse œcuménique célébrée par l'abbé Braud, l'abbé Maupilier et le pasteur Dauty, tous descendants de Jacques bien entendu, avant de prolonger, autour d'un pique-nique, sous les ombrages du Puy du Fou, ces retrouvailles.

LE MOT DU TRESORIER

Quand vous recevrez ce Bulletin, l'annuaire 90 ne sera pas bien loin, alors tout bon trésorier qui se respecte doit bien rappeler à tous que c'est le moment de verser la cotisation - toujours 50 F. pour l'année.

Le chèque est à établir - et le meilleur moyen de ne pas l'oublier est de le faire de suite - au non de :
" Nos 3 Branches "

Quelques-uns ont déjà payé pour l'année 90. A ceux-là je mets un petit papillon indiquant que la cotisation est versée, au cas où ils ne se rappelleraient pas avoir effectué le versement.

Normalement ceux qui avaient demandé les cassettes sur la journée du 25 juin au Puy-du-Fou ont dû les recevoir. Je ne pense pas en avoir oublié. Au cas cependant où cela se serait produit, me le faire savoir. A ceux qui n'ont pas payé au Puy-du-Fou, je leur rappelle que le coût de la cassette est de 50 F. qui se répartissent comme suit : 40 F. cassette, 10 F. frais d'expédition (timbres et enveloppe).

Je profite d'en être aux cassettes pour remercier vivement Jean-Paul qui a su mémoriser tant pour la vue que pour l'ouïe, cette journée du 25 juin, journée qui s'est déroulée de façon remarquable et qui s'est terminée en apothéose avec la fin du spectacle et le chant des MAUPILLIER, et dont se rappelleront tous les participants, si j'en crois les échos que nous avons eus.

Joseph MAUPILIER
15, rue des Grands Bois
85210 St-MARTIN-LARS

ANNUAIRE

On en parle toujours. René et Marcelle ont collecté toutes les fiches que nous avons reçues mais par rapport au fichier que j'ai, il nous en manque un certain nombre. Aussi, joignons-nous à ce Bulletin une fiche pour ceux qui ne nous l'ont pas envoyée.

Je rappelle qu'il serait bon d'insérer dans cet annuaire tous les majeurs. Il y a entre autre beaucoup de descendants que nous n'avons pas, alors n'hésitez pas à nous envoyer des fiches pour vos enfants, neveux, nièces etc...

L'annuaire ne sera jamais trop complet et quand il sera fait, d'aucuns s'étonneraient de ne pas être dessus ou que des membres de leur famille n'y soient pas mais alors ... il sera trop tard. Afin d'éviter cette lacune, envoyez-nous le plus de fiches possibles, même si elles sont en double nous ferons le triage.

Si nous n'avez pas de fiche, soit que vous en fassiez des photocopies, soit que vous portiez sur simple papier, les renseignements demandés, éventuellement date de naissance et pour les retraités, la profession exercée durant le temps d'activité.

Joseph

A V I S D I V E R S

LIVRE : Certains seraient intéressés à la réimpression du livre " Nos 3 Branches ". Les avis étant partagés, vous seriez aimable de nous faire savoir si vous seriez preneurs d'un autre ouvrage. Du nombre d'acheteurs dépendra la réimpression.

Le nouveau prix pourrait se situer auto r de 120 F.

Les membres de chaque branche pourront nous envoyez les corrections qu'ils jugeraient nécessaires par rapport au texte du premier ouvrage.

René

CARNET DE FAMILLE

Naissances :

Lorna — MAUPILE fille de Thierry et de Monica RICHTER
née le 25 juillet à Versailles
Petite-fille de M. et MME Roger MAUPILE au Mans

Céline — MAUPILE fille de Rémi et de Jocelyne
Petite-fille de M. et Mme Marcel MAUPILE
à la Chapelle-Janson

Julien — BRAUD fils de Jean-Luc et de Michèle BLOT
né le 2 janvier 1989
petit-fils de Jean Braud et de M. Thérèse Garard

Mathilda — DELION fille de Jean-Luc et de Catherine SOUCHET
Née le 4 avril 1989
petite-fille de Léo DEBION et de Paulette VOUHE
L'Orbrie - Les Grands Champs, Fontenay-le-Comte

Paul — DENIS fils de Gérard et de Christine
né le 13 avril 1989

Savéria — PIGEYRE fille de Patrick et de Marie-Pierre ANGELINI
née le 28 juillet 1989

Adrien — MEUNIER fils de Gérard et de Isabelle PICHERIT
né le 2 octobre 1989
petit-fils de Gilles et Thérèse PICHERIT

Mariages :

Didier ANDRIEUX avec Corinnes FORNES le 1er juillet 1989 à St-Maur-des-Fossés (94100)

Bertrand MAUPILE avec Anne-Marie BEIGNON le 12 août 1989 à Avrillé (85)

Christophe MASSIOT fils de Lise CHARON avec Marie-Anne BERARD le 25 novembre 1989 à Paris

Philippe MAUPILIER fils de Alain et de Simone PACROS avec Sophie CLOSQUINET

Jacques CANTIN fils de Pierre et Annie MAUPILIER avec Julie-ANNE HOLLAND.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Afin d'éviter les erreurs au maximun sur les annonces de naissances, mariages et décès, les renseignements habituels devront être envoyés à l'adresse suivante, ainsi que les fiches pour l'annuaire.

René MAUPILIER
16, rue de la Boulaye
85320 MAREUIL-sur-LAY

" Jacques MAUPILIER, de Boismé,
blessé à La Châtaigneraye.
Il a voulu être dessiné les armes à la main,
parcequ'il ne les a jamais quittées. "